



Conseil de sécurité

Cinquante-huitième année

Provisoire

4732^e séance

Vendredi 28 mars 2003, à 12 h 30

New York

<i>Président :</i>	M. Traoré	(Guinée)
<i>Membres :</i>	Allemagne	M. Pleuger
	Angola	M. Gaspar Martins
	Bulgarie	M. Tafrov
	Cameroun	M. Belinga-Eboutou
	Chili	M. Valdés
	Chine	M. Wang Yingfan
	Espagne	M. Arias
	États-Unis d'Amérique	M. Negroponte
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. de la Sablière
	Mexique	Mme García Guerra
	Pakistan	M. Akram
	République arabe syrienne	M. Wehbe
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock

Ordre du jour

La situation entre l'Iraq et le Koweït

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.

03-30099* (F)



La séance est ouverte à 12 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation entre l'Iraq et le Koweït

Le Président : Je salue la présence du Secrétaire général.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2003/381, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Allemagne, l'Angola, la Bulgarie, le Cameroun, le Chili, la Chine, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la France, la Guinée, le Mexique, le Pakistan et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution (S/2003/381) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Angola, Bulgarie, Cameroun, Chili, Chine, France, Allemagne, Guinée, Mexique, Pakistan, Fédération de Russie, Espagne, République arabe syrienne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1472 (2003).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais avant tout exprimer la reconnaissance de la délégation pakistanaise à l'Ambassadeur Gunter Pleuger et à la délégation allemande pour les efforts héroïques qu'ils ont déployés ces derniers jours afin

que soit adoptée à l'unanimité une résolution visant à fournir au peuple iraquien l'aide humanitaire dont il a besoin en ce moment.

Cette initiative et le résultat auquel nous venons de parvenir ce matin sont un signe positif, qui montre que le Conseil de sécurité peut retrouver la voie de l'unité et que, même dans les situations difficiles, nous sommes en mesure d'agir à l'unisson dès lors que nos Gouvernements associent leur volonté politique autour d'une cause commune.

Le Pakistan était essentiellement préoccupé, avant même le déclenchement des hostilités, par le bien-être du peuple iraquien. Nous pensons que les Iraquiens, qui subissent le poids des sanctions depuis plus de 10 ans, ne devraient pas être doublement victimes de l'éclatement d'hostilités dont ils ne sont en aucun cas responsables.

Le Gouvernement pakistanais a annoncé qu'il était disposé à fournir une aide humanitaire d'urgence à la population iraquienne, et nous sommes prêts à le faire dès que les modalités seront fixées. Nous avons prévu des vivres, des tentes, des couvertures, des médicaments et du matériel médical. Des équipes médicales pakistanaises sont prêtes à gagner l'Iraq très rapidement à cette fin.

Nous nous sommes portés coauteurs du projet de résolution car nous pensons que la communauté internationale se devait de répondre, rapidement et convenablement, aux besoins du peuple iraquien. Nous voudrions toutefois souligner de nouveau certains principes qui détermineront notre position présente et future quant au traitement des droits et du sort des Iraquiens.

Premièrement, nous ne cesserons d'exiger le respect des droits inaliénables du peuple iraquien, y compris en ce qui concerne leurs ressources naturelles. Nous nous réjouissons que la résolution tienne compte de ce principe.

Deuxièmement, le peuple iraquien n'est pas responsable de la situation dans laquelle il se trouve actuellement. Par conséquent, au moment de fournir l'aide humanitaire et à l'avenir, nous devons agir avec circonspection et veiller à ce que le peuple iraquien n'ait pas à payer le surcoût que le conflit actuel risque d'entraîner dans l'exécution du programme « pétrole contre nourriture ».

La résolution autorise le Secrétaire général à engager une action d'aide humanitaire en Iraq. Avant toute chose, nous pensons que la communauté internationale devrait réagir positivement à l'adoption de la présente résolution et à l'appel de fonds que le Secrétaire général lui a lancé hier en faveur du peuple iraquien. Nous ne doutons pas que l'unanimité du Conseil se traduira par une réponse unanime et positive de la communauté internationale à l'appel du Secrétaire général.

Enfin, je voudrais juste dire que le Secrétaire général devra coordonner ses activités en Iraq avec ceux qui contrôleront de facto une partie du territoire quelle qu'elle soit. Nous avons accepté cette réalité dans la résolution, mais cela ne modifie en rien notre vue quant à la légalité ou l'illégalité de la situation que le Secrétaire général pourrait trouver sur le terrain lors de la mise en oeuvre du programme d'assistance au peuple iraquien.

M. Wehbe (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Conformément à la position de la République arabe syrienne – qui est attachée aux résolutions de légitimité internationale –, au rôle de l'ONU et à la nécessité de revitaliser ce rôle pour répondre aux besoins humanitaires du peuple iraquien frère en relançant le programme « pétrole contre nourriture » et vu que le Conseil de sécurité a adopté cette résolution comme première résolution pour faire face aux répercussions de l'invasion américano-britannique de l'Iraq, la République arabe syrienne voudrait souligner qu'elle a voté pour la résolution pour des raisons humanitaires et que son seul objectif est de soulager les souffrances des citoyens iraqiens, qui ont atteint de nouveaux sommets en raison de la guerre.

Notre vote ne saurait nullement être interprété comme une acceptation de l'invasion américano-britannique. Il doit être compris comme une tentative visant à mettre fin à l'occupation et à assurer le retrait des forces d'invasion de la République d'Iraq. En outre, notre vote ne doit être interprété par aucune partie comme accordant quelque légitimité à l'invasion. La teneur de la résolution – notamment la mention qui est faite, aux paragraphes 4 et 5, de l'adoption, d'urgence et dans un premier temps, par le Secrétaire général de certaines mesures et qu'il remplisse dans un deuxième temps des fonctions supplémentaires – signifie simplement que nous nous efforçons de coopérer avec le Gouvernement iraquien actuel dans cette entreprise urgente.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous venons d'adopter à l'unanimité une résolution, mesure que nous étions obligés de prendre du fait de la nécessité de résoudre les problèmes humanitaires de la population iraquienne qui ont été causés par les opérations militaires des États-Unis et du Royaume-Uni contre l'Iraq. Ces problèmes doivent, d'abord et surtout, être réglés sur la base des dispositions de la quatrième Convention de Genève, au titre desquelles ceux qui ont commencé cette guerre portent la responsabilité de satisfaire les besoins humanitaires de la population civile. Cette résolution réaffirme effectivement cette responsabilité.

En ce qui concerne le programme humanitaire de l'ONU en faveur de l'Iraq, les modifications apportées par la résolution au programme ont un caractère technique et provisoire et permettent que soient rendus possibles les contrats déjà signés mais pas encore mis en oeuvre afin de régler les problèmes humanitaires que la guerre a créés sur le plan pratique et individuel. La résolution ne modifie pas le fonds du programme humanitaire, et elle maintient totalement sous le contrôle du Conseil de sécurité le compte spécial de l'ONU qui réunit les recettes tirées des exportations du pétrole iraquien.

À l'évidence, l'adoption de la résolution ne signifie en rien une légitimation quelconque de l'action militaire menée par la coalition en violation de la Charte des Nations Unies. La résolution fait clairement référence aux membres de la coalition en tant que « la puissance occupante » dont les actions menées sur le territoire occupé doivent être scrupuleusement guidées par toutes les normes du droit international humanitaire, sans exception. La résolution ne met nullement en doute la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq, et elle exige le respect du droit du peuple iraquien à décider, de manière autonome, de son avenir politique et à exercer le contrôle sur ses ressources naturelles.

M. Pleuger (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je ne voulais pas prendre la parole, mais puisque d'autres délégations ont fait savoir leur position après le vote, je pense que je devrais dire quelques mots après avoir travaillé d'arrache-pied ces dernières semaines en tant que Président, mandaté par le Secrétaire général du Comité du Conseil de sécurité concernant l'Iraq, créé par la résolution 661 (1990).

Premièrement, je tiens à saluer la présence du Secrétaire général qui a manifesté par sa présence l'importance que cette résolution revêt, et à remercier nos collaborateurs de toutes les délégations – pas seulement de la délégation allemande – pour le travail qu'ils ont accompli. Les négociations ont été difficiles du fait de nombreuses questions complexes à régler. Je tiens également à remercier nos collaborateurs et mes collègues présents autour de la table pour leur esprit de compromis qui nous a permis de mettre au point un projet de résolution susceptible d'être adopté par consensus. À l'évidence, je sais que si vous négociez un compromis, il ne peut jamais satisfaire entièrement tout le monde. Je suis donc particulièrement reconnaissant de l'esprit de compromis et de coopération qui s'est dégagé de sorte que 14 membres du Conseil se sont portés coauteurs du projet de résolution et que cela a abouti finalement à un vote unanime.

Je souhaiterais faire deux observations que je juge importantes pour le grand public, qui a attendu toute la semaine que cette décision soit prise.

Premièrement, il importe que le Conseil de sécurité, après un débat très animé engagé depuis six semaines sur la question complexe de l'Iraq, ait retrouvé une cohésion pour fournir des biens humanitaires nécessaires à la population iraquienne affligée.

Ma deuxième observation importante concerne le fait que nous ayons permis au Secrétaire général et au Bureau chargé du Programme Iraq de relancer le programme « pétrole contre nourriture » dès que la situation sur le terrain le permettra. Une fois encore, je tiens à souligner l'ampleur de la tâche qui nous attend. Nous avons entendu le Secrétaire général déclarer que la réserve alimentaire provient, pour 80 %, du programme « pétrole contre nourriture ». Soixante pour cent de la population iraquienne dépend de ces rations alimentaires, soit 40 millions de personnes devant être nourries. Elles devaient recevoir ces vivres avant la guerre, aussi en ont-elles plus encore besoin maintenant, et elles en auront davantage besoin après la guerre.

Je pense que le fait que le Conseil de sécurité a pris la décision de permettre au Secrétaire général de ravitailler la population iraquienne affligée est un signe positif, et il a été renforcé par l'adoption par consensus de la résolution en présence du Secrétaire général.

C'est un message qui s'adresse à la communauté internationale et aux organisations humanitaires internationales pour qu'elles fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour améliorer le sort d'un peuple affligé.

M. Negroponte (États-Unis) (*parle en anglais*) :
Je tiens à remercier le Secrétaire général de sa présence ici ce matin et de l'initiative qu'il a prise en proposant que nous travaillions à cette résolution. Je pense que le vote du Conseil de sécurité d'aujourd'hui modifiant le programme « pétrole contre nourriture » est une mesure importante à laquelle les États-Unis ont été favorables dès que le personnel humanitaire de l'ONU a été retiré et que le programme a été suspendu. Nous nous associons aux autres en nous félicitons du ferme appui manifesté par les membres du Conseil à l'égard de cette résolution, qui aide à répondre aux besoins immédiats du peuple iraquien.

Nous remercions également la délégation allemande, avec à sa tête l'Ambassadeur Pleuger, pour l'esprit d'initiative dont elle a fait preuve au cours des négociations qui se sont déroulées la semaine dernière et qui ont permis l'adoption de cette résolution. Enfin, nous avons pu compter énormément sur l'avis et le conseil de M. Benon Sevan, le Directeur exécutif du Bureau chargé du Programme Iraq, qui a été des nôtres pendant tout ce processus. Nous l'en remercions vivement.

Nous sommes pleinement confiants que le Secrétaire général et le Bureau des Nations Unies chargé du Programme Iraq pourront effectivement réaliser la tâche importante consistant à reprendre le programme dans les semaines à venir. Pour leur part, les États-Unis faciliteront la coordination nécessaire sur le terrain en Iraq entre les autorités de la coalition, l'ONU et le personnel de l'institution humanitaire associée au fur et à mesure que les fournitures « pétrole contre nourriture » et autre aide humanitaire arriveront et seront distribuées, lorsque les circonstances sur le terrain le permettront.

La reprise du programme « pétrole contre nourriture » complète les efforts intenses déployés par les États-Unis visant à satisfaire les besoins humanitaires du peuple iraquien. L'aide humanitaire provenant de diverses sources commence déjà à arriver. Le Comité international de la Croix-Rouge et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge du Croissant-Rouge sont sur le terrain et fournissent une aide humanitaire. Nos propres

engagements en faveur d'une aide bilatérale demeureront robustes et à long terme. Nous exhortons tous les gouvernements et tous les donateurs à contribuer de façon généreuse à cet effort.

Les États-Unis se réjouissent que le Conseil ait été en mesure de s'unir pour prendre cette mesure aux fins de satisfaire les besoins humanitaires immédiats du peuple iraquien. Le vote d'aujourd'hui se traduira en résultats concrets sur le terrain. Nous nous en félicitons. Le peuple iraquien souffre depuis trop longtemps dans des circonstances qui n'ont pas été choisies par lui et sous un régime dont les jours sont comptés.

M. de la Sablière (France) : Je voudrais moi aussi saluer d'abord la présence du Secrétaire général qui nous avait alertés sur ces problèmes et qui tout au long de nos discussions nous a soutenus en nous rappelant à juste titre l'urgence des travaux que nous menions pour parvenir le plus rapidement possible à un accord sur ce texte.

Ma délégation se réjouit de ce résultat, de l'adoption de ce texte qui est d'une grande importance pour que le peuple iraquien bénéficie des vivres et des biens humanitaires nécessaires dès que possible. Il était important que ce texte rappelle des principes, l'application du droit humanitaire et en particulier les conventions de Genève, l'accès des organisations humanitaires aux populations, la souveraineté de l'Iraq sur ses ressources, mais aussi nous avons bénéficié de l'aide de M. Benon Sevan pour trouver les ajustements techniques nécessaires au programme « pétrole contre nourriture » pour répondre aux besoins les plus urgents. Nous faisons toute confiance au Secrétaire général pour mettre en œuvre le mandat que nous lui avons confié.

Ma délégation a coparrainé ce texte. Elle a travaillé activement pour que nous puissions parvenir très vite à ce résultat. Elle était préoccupée de ce que les discussions traînaient et elle se réjouit donc que l'on soit parvenu à ce résultat. Elle rend hommage à cet égard à l'action qui a été menée par l'Ambassadeur Pleuger qui nous a énormément aidés à trouver ce consensus.

Enfin, ma délégation se réjouit que le Conseil de sécurité ait retrouvé sur ce texte humanitaire son unité. Ce résultat est aussi important.

M. Tafrov (Bulgarie) : La Bulgarie se félicite que le Conseil ait adopté par unanimité cette résolution qui porte sur une question d'une grande importance et surtout une question urgente. Notre reconnaissance va d'abord à l'Ambassadeur Pleuger et à la délégation allemande pour l'excellent travail qu'ils ont accompli tout au long de ces derniers jours. Je voudrais ici également répéter ce que j'ai dit hier : pour la Bulgarie, l'adoption de cette résolution n'aurait pas été possible sans le prestige aussi bien politique que moral du Secrétaire général, qui a quelque part mis tout son poids derrière ces propositions. Ce poids et ce prestige nous ont permis de retrouver notre unité aujourd'hui. La Bulgarie s'en félicite, à l'instar d'autres délégations.

M. Arias (Espagne) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je souhaite féliciter sincèrement l'Ambassadeur de l'Allemagne et son équipe pour le travail inlassable et généreux qu'ils ont accompli, ainsi que leur tact, leur persévérance et leur grande élégance pour que le navire arrive à bon port. Je voudrais réaffirmer la reconnaissance et la gratitude de ma délégation à l'Ambassadeur de l'Allemagne et à son équipe.

Après quelques journées de tension au Conseil et après quelques jours sombres, je pense qu'un jour important est arrivé pour le Conseil de sécurité, grâce au fait qu'il soit uni autour d'une question humanitaire urgente et grave.

Le Secrétaire général disait à juste titre, il y a quelques jours, que les peuples du monde pourraient sentir une certaine frustration face à ce qui se passait au Conseil de sécurité de l'ONU, mais ce qui s'est passé aujourd'hui peut effacer cette impression, redorer notre image et restaurer l'unité qui doit régner au sein de cet organe important.

Le Président : Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste.

Je voudrais, en tant que représentant de la Guinée, qui assume la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois de mars, dire toute la satisfaction de ma délégation après l'adoption à l'unanimité de ce projet de résolution sur la situation humanitaire d'urgence en Iraq.

Si cette résolution n'avait pas été adoptée, ma délégation serait davantage triste en dépit de tout ce que nous avons pu faire ensemble durant ce mois de

mars. L'adoption de cette résolution s'avérait indispensable pour que la crédibilité de notre Conseil soit retrouvée. Je voudrais à cet égard remercier personnellement le Secrétaire général, pour les efforts qu'il a déployés en vue de parvenir à ces résultats, ainsi que le distingué représentant de l'Allemagne, notre collègue Pleuger qui a, durant cette semaine, mis tout en oeuvre afin que l'unanimité du Conseil se crée autour de cette résolution. Je le remercie.

Je voudrais à présent donner la parole à Monsieur le Secrétaire général s'il a quelque chose à dire.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je suis très heureux que nous ayons pu adopter cette résolution à l'unanimité. Cela augure bien des nombreuses tâches qui nous attendent à l'avenir. Nous avons nombre de défis à relever et j'espère que nous pourrons aborder ces tâches dans ce même esprit.

Le Président : Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil demeure saisi de la question.

La séance est levée à 13 h 5.